

La Suède a choisi de ne pas appuyer RUGMARK, sur les conseils de l'organisation suédoise de Save the Children et de la société IKEA qui l'un et l'autre critiquent l'initiative. Le Danemark a indiqué qu'il accordait la priorité à la promotion de la Convention relative aux droits de l'enfant et il n'a pas pris de position au sujet de RUGMARK. Les Pays-Bas, par contre, sont à définir leur position sur le programme. Les États-Unis prévoient d'appuyer RUGMARK en établissant un bureau à Washington au siège de l'International Labour Rights Fund.

Parmi les avantages évidents d'une collaboration étroite avec le programme RUGMARK allemand, on retrouve l'occasion d'apprendre de l'expérience des autres, de partager les données, la recherche et les coûts et de renforcer les appuis qui se font entendre en faveur de l'initiative RUGMARK et de l'élimination du travail des enfants.

RUGMARK est tributaire d'un système de réseaux, mais en même temps l'une de ses forces est son aptitude à créer des réseaux. Il ne servirait pas à grand chose de créer un mécanisme distinct pour RUGMARK au Canada. Il y a trop à gagner de la participation à un réseau.

### **3.7 Quel est le marché canadien des tapis à points noués à la main et comment est-il desservi?**

Il y a cinq grands importateurs de tapis à points noués à la main au Canada et entre 50 et 100 entreprises plus petites qui se retrouvent à différents niveaux du marché. Parmi ces dernières, il y a les grossistes qui font aussi du commerce de détail et les détaillants qui importent de petites quantités uniquement pour la vente au détail. Selon certains importateurs, il existe d'autres façons, plus informelles, de faire entrer des tapis au Canada et celles-ci perturberaient le « vrai » marché en coupant les prix demandés par les importateurs. Il s'agit de tapis qui passent habituellement par la filière familiale.

Lorsqu'on consulte les données de Statistique Canada sur la provenance des tapis à points noués à la main (voir 3.11), on a la nette impression que les Canadiens achètent les tapis plus dispendieux en provenance de l'Iran. Les importateurs comme les détaillants ont réfuté cette conclusion, mettant de l'avant l'idée qu'en raison de l'absence d'un accord commercial entre les États-Unis et l'Iran, le Canada sert de point de transbordement des tapis iraniens destinés au marché américain.

Les importateurs et les détaillants de tapis croient que le consommateur canadien, à la différence du consommateur européen, est influencé davantage par le prix que par la qualité. S'il tient compte de la qualité, sa décision d'acheter tient davantage au prix.